



# Dossier de presse

5 décembre 2025

Conseil de Métropole



# SOMMAIRE

## I. BORDEAUX MÉTROPOLE MAINTIENT SA CAPACITÉ À FAIRE

Orientations budgétaires : un programme d'investissement préservé

Cinq communes poursuivent la mutualisation

Bordeaux Métropole en tant qu'employeur : les grands chiffres 2024

## II. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : BORDEAUX METROPOLE OUvre LA VOIE POUR UN USAGE SOUVERAIN ET RESPONSABLE

Usage de l'IA dans les politiques publiques : un territoire démonstrateur

Un cadre éthique favorisant une IA choisie et non subie

## III. MOBILITÉ, DES INITIATIVES POUR FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DE CHACUN

Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur le plan vélo

Renforcer les mobilités douces

Faciliter les dessertes en train

Accompagner les déplacements pendulaires et professionnels

## IV. BORDEAUX METROPOLE ACHEVE LA MAÎTRISE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

Modification des statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

Assainissement : un patrimoine et des équipements importants

Adapter le cadre de gestion

## V. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ACTIONS QUOTIDIENNES

Label Territoire Engagé pour une Transition Ecologique : une stratégie récompensée

Les réseaux de chaleur poursuivent leur déploiement

Une expérimentation en faveur du tri en habitat collectif

Impulser la végétalisation de l'espace public

## **VI. ENTREtenir ET PENSER LES QUARTIERS DE DEMAIN**

Bilan 2022-2024 de la délégation métropolitaine des aides à la pierre : des objectifs tenus  
Mérignac Yser : une concertation qui consolide les orientations du renouvellement urbain  
Reconversion du site Robert-Picqué

Transformer les bureaux en logements

Domaine Saint-Leu à Artigues-près-Bordeaux : une opération sociale exemplaire

Secteur Cracovie, poursuite de la mutation urbaine

## **VII. FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE**

Synthèse de l'exercice 2024 de l'Arkéa Arena

Rapport annuel 2024 du Stade nautique métropolitain de Mérignac

Un nouveau fonds d'investissement pour les petites et moyennes entreprises

Bordeaux Métropole soutient 5 œuvres cinématographiques

Ce dernier conseil métropolitain de l'année s'est ouvert sur le débat d'orientations budgétaires pour 2026. Dans un contexte économique, social et politique difficile, Bordeaux Métropole doit faire face à des arbitrages cruciaux pour l'avenir : préserver des services et des équipements pour les habitants, cultiver l'attractivité du territoire et concrétiser des investissements structurants. Les grandes lignes pour 2026 s'inscrivent dans une maîtrise des dépenses toujours plus exigeante pour maintenir la capacité à faire de la Métropole.

Attentive aux évolutions de l'intelligence artificielle (IA) et consciente des défis qu'elles impliquent pour la sphère publique, Bordeaux Métropole a formalisé un cadre éthique, responsable, vertueux pour l'usage de l'IA dans les politiques publiques. Territoire démonstrateur, la Métropole souhaite se positionner sur le sujet au niveau national et international.

La mobilité a également été au cœur des dossiers qui ont nourri les échanges de ce conseil, notamment au travers du rapport de la chambre régionale des comptes sur le plan vélo. Ce document complet fait le point sur les actions menées en faveur du développement de la pratique du vélo et leur financement depuis 2019.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'assainissement sera intégré à la Régie de l'eau, Bordeaux Métropole maîtrisera ainsi le petit cycle de l'eau. Les délibérations présentées ce jour posent les fondements d'un modèle plus lisible et plus cohérent, adapté aux besoins d'un territoire en croissance et à la préservation d'une ressource essentielle.

Bordeaux Métropole inscrit la transition écologique au centre de son action publique. Qu'il s'agisse de documenter les avancées climatiques avec le rapport de transition écologique et sociale, de consolider la démarche «Territoire engagé» portée par l'ADEME, d'assurer un développement maîtrisé des réseaux de chaleur, d'expérimenter de nouvelles méthodes pour améliorer le tri en habitat collectif, ou encore d'étendre la végétalisation dans les écoles et les résidences, l'ensemble de ces actions participe d'une même logique : rendre le territoire plus résilient, plus sobre, plus habitable.

Sur le plan du logement, l'évolution à mi-parcours de la délégation des aides à la pierre démontre la pertinence et l'efficacité des trois plans successifs d'investissement à hauteur de 65 millions d'euros. Sur le parc social notamment, les résultats sont globalement très élevés avec 8 315 logements agréés, soit 92 % des objectifs, malgré un contexte national dégradé.

L'attractivité du territoire ne se dément pas. Les grands équipements comme l'Arkéa Arena ou le stade nautique métropolitain de Mérignac jouent leur rôle : ils rassemblent, génèrent une activité significative et participent à l'image d'une métropole dynamique, capable d'accueillir de grands événements tout en répondant à des usages quotidiens. Leurs résultats respectifs montrent une montée en puissance rapide, portée par une fréquentation soutenue et une offre diversifiée.

# I. BORDEAUX MÉTROPOLE MAINTIENT SA CAPACITÉ À FAIRE

Orientations budgétaires : un programme d'investissement préservé

*Délibération 5*



Le mandat 2020-2026 aura été marqué par trois grands défis financiers successifs : la pandémie, l'inflation, l'austérité.

Entre 2022 et 2024, l'inflation des prix de l'énergie et de l'ensemble des matières premières a eu un impact sur les conditions d'exécution des projets d'investissement de la Métropole. Cette inflation a également touché les agents métropolitains et nécessité des mesures salariales, tant nationales que locales.

À la fin 2023 et au début 2024, le ralentissement économique, notamment dans le secteur de l'aménagement et du bâtiment a commencé à se faire sentir dans les rentrées fiscales nationales et celles de Bordeaux Métropole.

Dès les premières moutures des projets de lois de finances 2025 puis 2026, la contribution attendue de Bordeaux Métropole au redressement des finances publiques a été très conséquente. Elle s'établit en 2026 à plus de 67 M€, sous l'effet cumulé des deux lois de finances. Cette austérité imposée a un impact majeur sur la trajectoire financière de Bordeaux Métropole.

À ces contraintes financières externes s'ajoutent des contraintes démographiques : un territoire qui accueille chaque année 10 000 habitants supplémentaires ne peut désinvestir des mobilités, de l'emploi, des équipements publics. Le ralentissement économique et l'inflation pèsent sur les habitants du territoire, les actions métropolitaines en faveur du logement social notamment sont un des leviers d'appui aux populations touchées par ce contexte économique global.

**Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent donc dans la continuité et l'accentuation des dynamiques esquissées l'an passé : des recettes de fonctionnement, amoindries par les prélèvements décidés en loi de finances qui ne progresseraient que de 1,3 % sur cette période ; une maîtrise accentuée**

des dépenses de fonctionnement (qui sont ainsi prévues en baisse de 1 % par an en moyenne) pour assurer une soutenabilité financière dans la durée de la Métropole. La capacité de désendettement reste ainsi sous le seuil des 12 ans sur l'ensemble de la période et retrouve en 2028 l'objectif des 10 ans fixé en début de mandature.

**Cette maîtrise des dépenses permet d'achever un programme d'investissement qui atteindra 3,5 Md€ sur 2021-2026 et de prévoir 1,6 Md€ sur les seules années à venir 2026-2028, soit un niveau annuel d'investissement très soutenu et supérieur à toutes les années avant 2022.**

## Cinq communes poursuivent la mutualisation

### Délibérations 33 et 34



Point d'étape annuel, les élus métropolitains ont examiné le rapport d'avancement de la mutualisation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 25 communes sur 28 ont mutualisé au moins un domaine d'activité. En 2024, plusieurs communes ont à nouveau choisi de poursuivre l'élargissement de la mutualisation.

**Le cycle 9 s'est conclu par la poursuite de la mutualisation pour 5 communes, concernant 6 domaines d'activité :**

- La commune d'Ambès a mutualisé les domaines des ressources humaines, des finances, de la commande publique et des affaires juridiques ;
- La commune de Saint-Louis-de-Montferrand a mutualisé les domaines des finances et de la commande publique ;
- La commune de Saint-Vincent-de-Paul a mutualisé le domaine des affaires juridiques ;
- La commune de Martignas-sur-Jalle a mutualisé son parc matériel roulant ;
- La commune de Carbon-Blanc a mis fin à la convention de délégation de gestion de l'espace public sur le domaine métropolitain qui la liait à la Métropole et a saisi l'occasion pour mutualiser la gestion des espaces verts, la propreté et le mobilier urbain sur le domaine public communal.

Le domaine du numérique et des systèmes d'information reste le plus mutualisé (19 communes), à l'issue du cycle 9, les autorisations d'occupation des sols occupent désormais la deuxième place (18 communes), viennent ensuite les affaires juridiques (16 communes), la commande publiques (15 communes), la propreté (14), les espaces verts (13), les finances, ressources humaines et voirie (12).

Les actions engagées les années précédentes en matière de transition écologique commencent à produire leurs effets : ainsi, en 2024, ce sont près 660 000 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été économisés sur le périmètre mutualisé des bâtiments, notamment grâce à la télérèlage des compteurs d'eau, ce qui représente une économie d'environ 2 M€ ; la consommation énergétique de la ville de Bordeaux pour l'éclairage public a été réduite de 30%, et les programmes de végétalisation des cours d'école ont été livrés dans de très nombreuses communes.

**Les contrats de co-développement ont également fait l'objet d'ajustements lors**

**de ce conseil.** Pour mémoire, le Conseil Métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2023 a adopté la 6<sup>e</sup> génération de contrats de codéveloppement (2024-2027). Ces contrats comprennent 1 047 fiches-actions, pour un montant d'investissement estimé de la Métropole de plus de 1,6 Mds€. Annuellement, il est possible de modifier les fiches actions en fonction du degré d'avancement des projets.

## Bordeaux Métropole en tant qu'employeur : les grands chiffres 2024

### Délibération 51

Outil majeur du dialogue de gestion des ressources humaines, le rapport social unique (RSU) présente un état des lieux de Bordeaux Métropole en tant qu'employeur. La variété et la richesse des données chiffrées qu'il contient offrent une vue d'ensemble des caractéristiques des effectifs et de leurs conditions de travail, et nourrissent le dialogue social interne. Les élus métropolitains ont pris connaissance de ce rapport annuel.

#### Rapport social unique 2024, quelques éléments :

##### Chiffres-clés



**6 058**  
postes votés

**5 746**  
agents sur emplois permanents

**20,7 %**  
Catégorie A

**17,4 %**  
Catégorie B

**61,9 %**  
Catégorie C



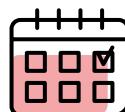
**46 ans**  
âge moyen des agents  
sur emploi permanent



**10 ans et 5 mois**  
ancienneté moyenne  
dans la collectivité



**2 858**  
agents bénéficiant  
du télétravail au 31 décembre



**9,02 %**  
taux d'absentéisme pour  
raison médicale des agents  
sur emploi permanent

##### Égalité hommes / femmes

**+ 5,95 %**  
écart de rémunération F/H  
• 10,81 % cat A  
• 7,60 % cat B  
• 5,40 % cat C



**45**  
congés maternité  
(dont 15 remplacés)



## **II. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : BORDEAUX METROPOLE OUVRE LA VOIE POUR UN USAGE SOUVERAIN ET RESPONSABLE**

### *Délibération 122*

L'émergence des intelligences artificielles (IA), en particulier génératives depuis 2023, transforme profondément les modes de production, d'analyse et de diffusion de l'information. Ces technologies, capables de traiter des volumes massifs de données et de mobiliser des puissances de calcul inédites, ouvrent des perspectives majeures pour les politiques publiques locales.

Cependant, leur déploiement soulève des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux significatifs : biais algorithmiques, atteintes à la vie privée, impact énergétique, ou encore risques de fracture territoriale et de perte de souveraineté numérique.

**Consciente de ces défis, Bordeaux Métropole a mené depuis neuf mois une réflexion collective associant élus, agents, citoyens et représentants de la société civile.**

**Cette réflexion a donné naissance à un cadre éthique, responsable, vertueux, solidaire, résilient et humaniste. L'ensemble de ce corpus d'idées et de valeurs formalise les conditions d'utilisation des IA au service des politiques publiques de la Métropole.**

### **Usage de l'IA dans les politiques publiques : un territoire démonstrateur**

Très engagée depuis de nombreuses années sur les sujets liés au numérique, Bordeaux Métropole est un territoire démonstrateur, innovant et préfigurateur. Le numérique a dépassé la sphère purement technique depuis longtemps. **C'est un enjeu majeur de cohésion sociale.** Quant à l'IA, elle est devenue centrale dans la manière de piloter et faire vivre l'action publique. Elle est également au cœur de sujets politiques majeurs : souveraineté, démocratie, efficacité, coopération, intelligence collective.

En 2023, Bordeaux Métropole a lancé **l'Observatoire métropolitain des inégalités numériques.** Les villes et les intercommunalités ont un rôle central à jouer en tant qu'échelon de proximité pour encourager la participation démocratique et conduire la transformation numérique.

Plus globalement, la démarche de Bordeaux Métropole s'inscrit dans le cadre des concertations territoriales de l'IA du réseau des Interconnectés de France urbaine, réseau auquel elle contribue notamment sur les sujets d'inclusion et d'indépendance numériques. Bordeaux Métropole a également pris la présidence, en juin dernier, pour deux ans du **forum du réseau Eurocities** qui rassemble plus 210 villes représentant 130 millions d'habitants, en faisant des valeurs d'inclusion, de liberté d'expression et plus généralement les droits de l'Homme ses priorités.

À l'échelle mondiale, la Métropole est membre depuis 2019 de la **Coalition des villes pour les droits numériques**, un réseau de plus de 60 villes engagées pour inscrire les droits numériques éthiques et inclusifs à l'agenda mondial. En 2024, les premières Journées internationales des droits numériques, impulsées par Bordeaux Métropole et Porto ont eu lieu dans près de 30 villes telles que Toronto, Manchester, New-York, Reykjavik, Barcelone, Portland... Un événement qui sera reconduit les 10 et 11 décembre prochains.

**Cette nouvelle brique au cadre d'utilisation de l'IA dans les politiques publiques démontre la maturité de Bordeaux Métropole sur le sujet et anticipe une nécessité, voire une exigence, au niveau national et international.**



## Un cadre éthique favorisant une IA choisie et non subie

Le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'IA par Bordeaux Métropole vise à :

- **Encadrer strictement les usages de l'IA par la collectivité, en proscrivant notamment :**
  - La surveillance individuelle ou la reconnaissance biométrique sauf circonstances exceptionnelles expressément encadrées par la loi,
  - Les décisions entièrement automatisées sans intervention humaine impactant les droits des citoyens,
  - Les mécanismes de notation sociale.
- **Garantir la construction et l'utilisation d'IA choisie et non subie, pour saisir en confiance les opportunités que l'IA ouvre, telles que à titre d'illustration :**
  - Pour l'efficience de l'administration : l'automatisation de tâches répétitives, le soutien à l'analyse et la décision, et l'amélioration continue des processus dans tous les métiers, sous supervision humaine et avec une auditabilité des résultats,
  - Pour la proximité et relation aux citoyens : la proposition de parcours simplifiés et plus accessibles tout en améliorant la réactivité des services et la personnalisation des réponses, dans le respect de la transparence et de la protection des données,
  - Pour les politiques publiques et l'action territoriale : la capacité de pilotage fondée sur les données, l'optimisation des services urbains en regard ou encore l'accélération de réponse inédite soutenant la transition écologique et la gestion des vulnérabilités du territoire.

- Instaurer une gouvernance pilotant le respect des engagements inscrits dans le présent cadre :
  - Capitalisant sur le comité de pilotage numérique métropolitain et le comité consultatif du numérique,
  - Associer systématiquement les instances représentatives du personnel de Bordeaux Métropole en amont de tout déploiement définitif d'un système d'IA dès lors que celui-ci pourrait impacter l'organisation du travail, les missions des agents ou les conditions de travail,
  - Créeant une nouvelle instance de pilotage opérationnel dédié à l'intelligence artificielle.

Le cadre éthique et responsable s'appuie sur la stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole, les travaux du Think Tank URBAN AI et sur les recommandations de la CNIL en matière d'IA, tout en anticipant les évolutions législatives européennes.

Il repose sur 4 principes fondamentaux :

- Principe n°1 : Des IA maitrisées pour garantir sécurité, autonomie et éthique,
- Principe n°2 : Des IA utiles pour garantir un équilibre positif entre apports et impacts,
- Principe n°3 : Des IA de confiance au service des citoyens et du territoire,
- Principe n°4 : Des IA au service en appui des agents pour renforcer le service public.

Ces principes se déclinent en 16 engagements décrivant les lignes rouges et conditions de construction et utilisation d'IA en confiance pour les acteurs du territoire.

Des clauses juridiques déclineront les principes ici arrêtés, notamment dans le cadre des marchés publics passés par la collectivité.

### III. MOBILITÉ, DES INITIATIVES POUR FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DE CHACUN

#### Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur le plan vélo

##### *Délibération 131*

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion des plans vélo de Bordeaux Métropole depuis 2019.

Le territoire métropolitain a gagné plus de 13 % d'habitants depuis 2010 et accueille désormais plus de 831 000 personnes. Dans ce cadre, le vélo est devenu un enjeu majeur. Aujourd'hui il représente 8 % des déplacements. Le réseau cyclable atteint désormais 1 711 km.

L'ensemble de ce rapport examine les engagements financiers et les actions réalisées en faveur des aménagements cyclables, des services et de la promotion du vélo.

Le constat global est plutôt encourageant pour Bordeaux Métropole, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) formule quelques recommandations et points d'amélioration.

Le budget global de Bordeaux Métropole en 2023 s'élevait à 2,47 milliards d'euros dont 1,08 milliards d'euros en investissement. La part des mobilités a progressé à partir de 2021, dans le cadre du nouveau schéma des mobilités. Le budget consacré aux mobilités représentait 21 % du budget total, soit 411 M€ en 2021, jusqu'à atteindre 23 % du budget total en 2023 soit 574 M€.

Les dépenses annuelles consacrées à la politique vélo comprennent les investissements du ReVE, les aménagements cyclistes à l'occasion des travaux de voirie et les dépenses de fonctionnement spécifique au vélo dans les mobilités douces. Leur montant annuel a presque doublé entre 2019 et 2021, passant de 0,42 % à 0,75 % des dépenses totales de Bordeaux Métropole. L'inflexion en 2022 est liée à de moindres livraisons de tronçons ReVE. En 2024, la livraison de plusieurs tronçons du réseau ReVE a entraîné une augmentation du budget consacré au vélo à 17 M€ dont 10,5 M€ en fonctionnement et 6,5 M€ en investissement.

Si la progression des dépenses consacrées à la politique vélo est saluée, son montant demeure relativement limité au regard des dépenses totales de la collectivité (0,75%). En ce sens, la CRC émet une recommandation pour un meilleur suivi des dépenses consacrées aux circulations douces.

La CRC fait également une analyse complète du plan vélo 2021-2026 : élaboration, objectifs, gouvernance, suivi et premiers résultats. **Le rapport met en avant que le 3<sup>e</sup> plan vélo a permis de conforter les avancées des plans antérieurs sur les aménagements d'infrastructures comme sur les services associés à la pratique du vélo (prêts de vélos, locations, subventions à l'achat...).**

Il signale une nouveauté à laquelle il consacre plusieurs pages qui est celle de l'encadrement par la collectivité des services de free-floating grâce à l'organisation de deux appels à manifestation d'intérêt (AMI), 2022-2025 et 2026-2029. La CRC regrette cependant que la Métropole ne sanctionne pas les opérateurs qui ne respectent pas les exigences attendues. Après analyse, il apparaît, selon la lecture de Bordeaux Métropole, qu'il n'y a aucun fondement juridique permettant à Bordeaux Métropole, dans le cadre d'un AMI, d'appliquer des pénalités financières, sous peine sinon de voir l'AMI requalifié en marché de prestations de services. Par ailleurs, Bordeaux Métropole n'est qu'en charge de la sélection des opérateurs dans la mesure où ce sont les communes qui restent compétentes en matière de stationnement sur voirie



©C.Babier - Bordeaux Métropole

**Par ailleurs, la CRC émet une recommandation pour mieux évaluer les effets de la politique vélo et mesurer l'évolution des parts modales.** Ainsi, elle propose de réaliser une enquête « déplacements » avec une plus grande régularité quelles qu'en soient les modalités pour évaluer le plan vélo 2021-2026 et adapter les actions de mobilité.

**La quatrième partie propose quelques pistes pour augmenter la part modale du vélo dans les trajets du quotidien.** Partant du constat que les questions de sécurité sont les premiers freins à la pratique du vélo, la Chambre invite la Métropole à mettre en place des dispositifs de conscientisation des automobilistes (par exemple avec des ateliers de bicyclette fixe pour mettre les automobilistes « dans la peau d'un cycliste ») et à améliorer le marquage et la signalétique. En ce sens la CRC formule une troisième recommandation : adopter une norme unique de marquage des espaces réservés à la circulation des vélos pour améliorer la sécurité des usagers.

Enfin, dans son rapport, la CRC invite la Métropole à poursuivre ses actions de conseil en mobilité, pédagogie et sensibilisation en privilégiant les évènements qui regroupent un large public et en ciblant les jeunes et les salariés en entreprise ainsi que les nouveaux habitants de la métropole « un segment de choix à convertir à la pratique du vélo du quotidien ». La CRC incite également la Métropole à poursuivre son soutien aux associations.

**En conclusion, il apparaît que le rapport de la CRC est globalement très encourageant vis-à-vis de l'action de Bordeaux Métropole en faveur du vélo. Il conforte les actions mises en œuvre et formule quelques nouvelles pistes ou des recommandations qui vont dans le sens du travail déjà engagé et qui permettront d'enrichir le prochain plan vélo.**

## **Renforcer les mobilités douces**

### **Délibération 130**

Bordeaux Métropole renouvelle son partenariat avec l'association Unis-Cité afin de prolonger le programme « Ambassadeurs·rices des mobilités ». Ces personnes en service civique volontaire constituent une brigade de volontaires pour promouvoir et développer l'usage du vélo, de la marche et des mobilités alternatives auprès de tous les publics de novembre à juillet. Pour mener à bien cette opération, une subvention de fonctionnement de 64 000 € a été attribuée ainsi que la mise à disposition de 12 bicyclettes dont le coût est estimé à 7 500 €.

### **Délibération 85**

L'amélioration de la vitesse commerciale des bus avec un objectif de doublement du linéaire de couloirs bus est un des grands axes du Schéma des mobilités. **À ce titre, Bordeaux Métropole cherche à optimiser le parcours de la Lianes 7.**

La Métropole mène les études du giratoire dit de la « Souricière » pour améliorer la prise en compte des circulations des vélos tout en permettant d'améliorer la circulation des bus dans le sens Lormont vers Bordeaux. Dans la continuité de ces études, Bordeaux Métropole a sollicité la SNCF pour la réalisation d'études d'un nouvel ouvrage sous les voies ferrées.

Ce nouvel ouvrage serait limité aux seuls modes actifs, piétons et vélos, dans la continuité de l'aménagement de la rue Charles Chaigneau. La réalisation de cet ouvrage et la requalification du carrefour giratoire de la « Souricière » participeront également à la décongestion de ce carrefour qui bénéficiera également au passage des futures liaisons de bus express « circulaire des boulevards » et « Presqu'île-Campus ».

Compte tenu des contraintes d'exécution, la SNCF a, lors des études préalables, retenu une solution consistant en un ouvrage coulé en place. Ce scénario nécessite la coupure de la voie ferrée alimentant les Grands Moulins de Paris, avec une indisponibilité estimée à 5 mois.

Coût estimatif de l'opération : 2 633 500 € HT.

### **Délibération 67**

Sur le plan du stationnement, il est à noter que l'occupation temporaire du terrain de la gare de triage d'Hourcade, appartenant à la SNCF pour l'exploitation du parc-relais Bègles-Dorat, est prolongé d'un an en raison de la fréquentation importante de ce P+R, avant sa fermeture pour des travaux de sécurisation du site.

## Faciliter les dessertes en train

### Délibération 83

Une nouvelle étape dans le financement des études du projet de modernisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare Saint-Jean a été franchi.



Le coût total des études de la phase PRO est estimé à 1,6M €HT. Le financement européen pour cette phase PRO est d'environ 614 k€, le reste est à répartir entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et SNCF Gares & Connexions. La part métropolitaine est estimée à 249 000€ HT. À noter que le PEM Saint-Jean est le seul PEM bénéficiant d'une aide de l'Union européenne en France au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe.

Cette étude de faisabilité sur l'évolution du pôle, a notamment pour but d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité. Les transports en commun représentent 55% des modes d'accès à la gare, 20% pour les modes actifs (marche et vélos), 18% pour les véhicules personnels (10% en tant que conducteurs, 8% déposés), et 7% pour les taxis.

À ce stade des études, le projet de pôle d'échanges est estimé à 35,8 millions d'euros HT (valeur janvier 2025).

### Délibérations 86 et 87

Dans le cadre du projet de RER métropolitain, l'objectif est de proposer aux usagers des trains plus capacitaires, plus longs que les trains circulant actuellement sur la branche Bordeaux - Saint-Mariens. **Sept gares et haltes vont bénéficier de travaux afin de permettre de bonnes conditions de desserte, d'améliorer la capacité des circulations et éviter des voitures hors quais.**

Il s'agit des gares et haltes de Cavignac, Gauriaguet, Aubie-St-Antoine, Saint-André de Cubzac, Cubzac-lesPonts, La Grave d'Ambarès et Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc. L'opération d'un total de 46 230 000€ sera financée au tiers par Bordeaux Métropole, soit 15 410 000 €. L'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine participent au cofinancement.

Des travaux de même type sont également prévus à la halte de Vayres sur l'axe Libourne / Arcachon.

## Accompagner les déplacements pendulaires et professionnels

### *Délibération 128*

Le cadre général pour l'animation et le fonctionnement du **Club des mobilités** a fait l'objet d'une délibération durant ce conseil. Ce réseau de référents mobilité dans les entreprises a pour objectifs de sensibiliser les employeurs publics et privés aux enjeux des déplacements pendulaires et professionnels, de les accompagner dans l'élaboration de Plans de Mobilité Employeurs et de promouvoir les mobilités alternatives. À ce jour, près de 80 rencontres inter-entreprises ont été organisées. Par ailleurs, 200 démarches de Plans de Mobilité Employeurs ont été élaborés (80 000 salariés concernés).

## IV. BORDEAUX METROPOLE ACHEVE LA MAÎTRISE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

À l'heure où Bordeaux Métropole s'apprête, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, à réunifier l'ensemble du petit cycle de l'eau au sein d'un opérateur public unique, les délibérations présentées ce jour dessinent un cadre renouvelé pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Elles posent les fondements d'un modèle plus lisible et plus cohérent, adapté aux besoins d'un territoire en croissance et à la préservation d'une ressource essentielle.

Elles organisent le transfert du patrimoine nécessaire, sécurisent la période de transition et garantissent que les usagers bénéficieront d'un service modernisé, harmonisé et conforme aux exigences d'intérêt général.

**L'assainissement intègre la Régie de l'eau Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

### Modification des statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

#### *Délibération n°61*

Bordeaux Métropole poursuit la structuration de sa Régie de l'Eau en adaptant ses statuts à son futur périmètre d'intervention. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Régie exercera non seulement la compétence eau potable, mais aussi l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Cette évolution majeure nécessite une mise à jour des statuts pour refléter fidèlement l'ensemble des missions qui lui seront confiées.

**L'objet social est reformulé pour intégrer l'ensemble du cycle de l'eau, depuis la production et la distribution d'eau potable jusqu'au traitement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.** Les statuts rappellent également que certaines missions, notamment en matière de production d'eau potable, peuvent s'exercer hors du territoire métropolitain lorsque cela est nécessaire à la continuité du service.

Des ajustements sont également apportés à la gouvernance afin de renforcer la lisibilité et la continuité du conseil d'administration, notamment grâce à la création d'une suppléance pour les représentants associatifs et à la clarification des modalités de début et de fin des mandats. Par ailleurs, les délibérations de la Régie devront désormais être systématiquement mises en ligne, renforçant ainsi la transparence de l'action publique.

La mise à jour intègre enfin des précisions sur le fonctionnement financier, permettant notamment une gestion mieux encadrée des excédents de trésorerie, tout en maintenant l'information préalable de Bordeaux Métropole.

Ces modifications entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, à l'heure où la Régie deviendra pleinement l'opérateur public intégré du cycle de l'eau sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## Assainissement : un patrimoine et des équipements importants

### Délibération n°62



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, Bordeaux Métropole franchira une nouvelle étape dans la reprise en gestion publique de son cycle de l'eau, en étendant à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales urbaines le périmètre confié à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des délibérations de décembre 2020 et d'avril 2024 qui ont défini les modalités de gouvernance, les missions et le calendrier de transfert vers la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La présente délibération fixe la dotation initiale provisoire attribuée à la régie pour lui permettre d'assurer, dès 2026, l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et celui de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Le choix du transfert en pleine propriété est confirmé. Il permet à la régie de disposer d'un patrimoine uniifié, simple à gérer, cohérent avec les choix opérés lors de la reprise de l'eau potable, de l'eau industrielle et du SPANC. Cette option évite les lourdes administratives d'un régime d'affectation ou de mise à disposition, garantit une maîtrise d'ouvrage complète et assure une transparence comptable intégrale. Les règles d'inaliénabilité des biens du domaine public sécurisent par ailleurs la collectivité, qui resterait propriétaire du patrimoine en cas de dissolution de la régie.

**Le périmètre transféré couvre l'ensemble des infrastructures nécessaires : réseaux, ouvrages hydrauliques, stations de pompage, bassins de rétention et installations d'épuration. Au total, le patrimoine comprend 178 703 branchements, 137 715 regards de visite, 60 245 avaloirs, 264 bassins, 182 postes de relevage et 6 stations d'épuration.**

La dotation initiale provient de la valorisation comptable des biens transférés, intégrés en valeur nette comptable conformément à la réglementation. Pour l'assainissement collectif, les immobilisations inscrites au budget métropolitain représentent 1,196 Md€ en valeur nette comptable, auxquels s'ajoutent une soulté issue du rachat à la SABOM (29,3 M€) et les biens de retour du délégataire (1,21 M€). Le total des immobilisations transférées au service d'assainissement s'élève ainsi à 1,312 Md€ d'actifs, inscrits en dotation au bilan de la régie.

Pour la gestion des eaux pluviales urbaines, les immobilisations nettes atteignent 530,3 M€, complétées par 1,75 M€ de soulté rachetée à la SABOM, soit un total de 544,6 M€ transférés en dotation.

Afin d'assurer le démarrage opérationnel du service dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Métropole versera une avance de trésorerie de 10 M€, non rémunérée, remboursable d'ici la fin de l'année 2026. Les stocks nécessaires seront rachetés au délégataire puis transférés à la régie, qui en remboursera le montant exact avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**Ce dispositif global constitue une étape majeure pour assurer une gouvernance publique intégrée du cycle de l'eau, renforcer l'efficacité opérationnelle et sécuriser la maîtrise de l'ensemble des infrastructures d'assainissement au service des habitants du territoire métropolitain.**

## AdAPTER LE CADRE DE GESTION

### Délibération n°63

Bordeaux Métropole doit adapter le cadre de gestion de la redevance d'assainissement collectif dans la perspective de la fin du contrat de délégation confié à la SABOM, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Depuis 2019, la société assure la gestion du service public d'assainissement collectif pour l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception de Martignas-sur-Jalle, et perçoit à ce titre la part métropolitaine de la redevance d'assainissement.

La bascule de compétence vers la régie implique une période transitoire durant laquelle doivent être finalisées les opérations de facturation, d'encaissement et de recouvrement portant sur des consommations antérieures au 31 décembre 2025. Pour cette raison, un avenant à la convention de facturation avait déjà été approuvé en septembre 2025. Afin d'assurer une cohérence juridique et opérationnelle, la convention de mandat doit désormais être ajustée à son tour.

L'avenant soumis au Conseil prévoit ainsi la prolongation de la convention de mandat jusqu'au 31 décembre 2027, de manière à couvrir l'ensemble des opérations de fin de contrat : encaissements différés, régularisations, recouvrements et clôture des flux financiers associés à la délégation de service public de la SABOM. Il précise également l'articulation avec la nouvelle convention de facturation liant Bordeaux Métropole, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la SABOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, notamment concernant les versements attendus au plus tard fin 2026 et les éventuelles compensations liées au bilan de clôture.

## COOPÉRATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### Délibérations n°106 et 107

Bordeaux Métropole poursuit son engagement en matière de coopération internationale, en particulier avec l'État indien du Telangana, partenaire depuis 2015. Ce partenariat renouvelé tous les quatre ans a permis de structurer une relation durable autour de la transition écologique, de l'innovation urbaine, des coopérations économiques, culturelles et universitaires, ainsi que d'un important travail commun sur la gestion de l'eau et de l'assainissement. Entre 2021 et 2025, la Métropole a mobilisé 128 405,47 € pour soutenir ces projets.

Dans le prolongement de cet engagement, la Métropole attribue également une subvention spécifique dans le domaine de l'accès à l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso, via l'association MAMMO, dans le cadre du projet SAVEUR. Déployé sur 18 mois à Ouagadougou, ce projet vise à renouveler les équipements de collecte et de traitement de l'urine pour 150 toilettes familiales à compost, à renforcer les associations locales partenaires, à réactiver la cellule municipale ECOSAN et à mener des actions de sensibilisation. Il bénéficiera directement à près de 1 500 habitants. Son budget s'élève à 36 000 €, financés à 40 % par Bordeaux Métropole (14 400 €), à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine (18 000 €), le solde étant assuré par MAMMO.

## V. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ACTIONS QUOTIDIENNES

**Label Territoire Engagé pour une Transition Ecologique :  
une stratégie récompensée**

*Délibération n°101*



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont engagées depuis plus d'une décennie dans la démarche Territoire engagé pour la transition écologique de l'ADEME, un dispositif d'amélioration continue qui évalue la performance des politiques locales en matière de climat, d'air et d'énergie. Labellisées en 2022 au plus haut niveau – « cinq étoiles » – les deux collectivités présentent aujourd'hui un état d'avancement qui atteste de la solidité des stratégies engagées et des premiers résultats mesurables sur le territoire.

L'actualisation du score réalisée en 2025, dans la continuité du bilan à mi-parcours du PCAET, confirme une dynamique de progrès : le score passerait de 79/100 en 2022 à 82/100, maintenant ainsi les collectivités au niveau des territoires les plus avancés. Cette progression reflète les premiers résultats significatifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également des avancées sur la quasi-totalité des secteurs d'activité évalués : planification urbaine, patrimoine public, énergie, mobilités, organisation interne et coopération territoriale.

Plusieurs évolutions marquantes depuis 2022 contribuent à cette amélioration : le renforcement des politiques de transition écologique, la mise en œuvre de démarches innovantes (Recol'Terra, ABCD), une structuration plus poussée du pilotage financier, une nette amélioration des performances dans la gestion des déchets, ainsi qu'un PLUi plus exigeant en matière d'énergies renouvelables et de végétalisation. La dynamique engagée sur les actions du PCAET, qu'il s'agisse de résilience, d'adaptation ou de décarbonation, se confirme dans les résultats du référentiel.

**Au regard de ces avancées et des perspectives définies, Bordeaux Métropole propose d'adopter les actions prioritaires identifiées et d'engager officiellement la candidature au renouvellement du label « cinq étoiles » pour la période 2027-2031.**

## Les réseaux de chaleur poursuivent leur déploiement

### Délibération n°68

Le rapport annuel consacré au service public des réseaux de chaleur urbain a été présenté aux élus métropolitains. Il s'agit d'un panorama complet de l'activité menée en 2024 sur l'ensemble des réseaux métropolitains. Il témoigne d'une montée en puissance continue de cette infrastructure stratégique pour la transition énergétique du territoire. **Avec 218 GWh livrés, dont 87% issus d'énergies renouvelables et de récupération, les réseaux de chaleur confirment leur rôle central dans la réduction des émissions et la maîtrise des coûts pour les usagers.**

Près de 50 000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été évitées grâce à l'utilisation des réseaux, un résultat directement lié à la hausse du recours aux énergies renouvelables et de récupération. **La majorité des réseaux dépassent largement les seuils nationaux d'exigence énergétique, certains affichant plus de 90 % d'ENR&R.** Cette dynamique s'appuie sur un mix diversifié – géothermie, biomasse, chaleur issue de l'usine de valorisation énergétique – et sur des opérations techniques d'ampleur, notamment la rénovation accélérée du réseau historique des Hauts-de-Garonne, aujourd'hui achevée à 98 %.

L'année a également été marquée par la poursuite du développement des réseaux existants, l'arrivée en exploitation du réseau Grand Parc et la montée en charge des réseaux récents comme Mérignac Centre. **Au total, près de 10 km de réseau supplémentaires ont été posés en 2024, accompagnés de 47 nouvelles sous-stations raccordées.** Ces opérations s'inscrivent dans la trajectoire fixée par le Plan Climat métropolitain, qui prévoit une forte croissance du recours à la chaleur renouvelable d'ici 2050.

Sur le plan du service rendu, les rapports soulignent une qualité d'exploitation globalement très satisfaisante, avec des niveaux d'interruption faibles, un renforcement du dialogue avec les abonnés via les comités dédiés, et une meilleure lisibilité des données grâce aux outils numériques de suivi. Les tarifs facturés aux usagers demeurent compétitifs et relativement stables, particulièrement sur les réseaux les plus matures où les investissements sont amortis et où la part d'énergie renouvelable est élevée.

Enfin, la présentation intègre les perspectives à venir : structuration des grands projets en cours (Métropole Sud, Aéroparc, réseaux du Nord et de l'Ouest), montée en puissance progressive des productions géothermiques, et consolidation du rôle des réseaux de chaleur comme levier majeur de l'action climatique locale.

## Rapport de transition écologique et sociale 2025, des résultats encourageants

### Délibération n°2

Le rapport de transition écologique et sociale présenté en 2025 dresse un état d'avancement précis et documenté de la trajectoire engagée par Bordeaux Métropole en matière de climat, d'énergie, d'adaptation et de transition sociale. Articulé autour du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2023-2028 et enrichi par les travaux du Plan de Résilience métropolitain, il met en lumière les premiers résultats tangibles obtenus sur le territoire.

L'analyse confirme un infléchissement réel des émissions territoriales : entre 2019 et 2023, les émissions directes reculent de 9%, tandis que l'empreinte carbone globale diminue de 5%. Cette dynamique est observée dans la majorité des secteurs d'activité, signe d'une transformation structurelle qui conjugue évolution des pratiques individuelles, montée en puissance des mobilités durables, politiques énergétiques renforcées et adaptation progressive du tissu économique.

Plusieurs avancées marquent l'année 2024. La Métropole poursuit la structuration de son aménagement avec la modification du PLU intégrant la transition écologique, tandis que le programme Plantons 1 million d'arbres franchit le seuil des 600 000 plantations. Les mobilités durables continuent de s'affirmer avec 13 km de nouveaux aménagements cyclables, dont une large part du réseau express ReVE, et une hausse de 6% du trafic vélo. Sur le réseau TBM, la progression de la fréquentation, soutenue notamment par la tarification solidaire désormais accessible à 100 000 usagers, s'inscrit dans une réduction globale des émissions liées aux déplacements.

Le rapport atteste également de résultats concrets dans d'autres champs essentiels de la transition : - 11 % de consommation d'eau potable par habitant entre 2021 et 2024 ; - 12 % de déchets ménagers par habitant sur la même période ; développement des énergies renouvelables et premiers effets visibles des programmes de rénovation énergétique. Parallèlement, les politiques d'adaptation se renforcent, avec plus de 26 M€ investis entre 2022 et 2024 dans la gestion de l'eau, la lutte contre les risques et la restauration écologique.

## Une expérimentation en faveur du tri en habitat collectif

### Délibération n°31

**Bordeaux Métropole lance une expérimentation ciblée pour améliorer le tri dans l'habitat collectif, où les performances restent nettement en retrait par rapport aux logements individuels.** Les difficultés observées — locaux partagés mal dimensionnés, manque d'espace dans les logements, renouvellement fréquent des habitants, pratiques hétérogènes selon les résidences — constituent aujourd'hui l'un des principaux freins à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique déchets, qui fixe une ambition de 65 % de valorisation matière et organique en 2035.

**L'expérimentation est menée à Mérignac dans un périmètre regroupant 13 résidences et environ 5 700 habitants. Son objectif est double : comprendre finement les causes des mauvais gestes de tri dans ces configurations d'habitat, et tester des solutions concrètes permettant de lever ces obstacles.** Le dispositif prévoit ainsi l'adaptation des équipements et de la signalétique, la réorganisation éventuelle des locaux de tri, un travail renforcé avec les bailleurs et syndics, ainsi que des actions de sensibilisation auprès des habitants. L'opération intégrera un suivi quantitatif (volumes, taux d'erreur) et qualitatif (analyse des refus) pour mesurer de manière objectivée l'impact des actions engagées.

À travers cette démarche, Bordeaux Métropole cherche à identifier des méthodes reproductibles et efficaces afin d'améliorer durablement le tri dans l'habitat collectif et, à terme, de déployer ces solutions sur l'ensemble du territoire métropolitain.



### Impulser la végétalisation de l'espace public

#### *Délibérations n°115, 116, 117, 118*

**La commune du Bouscat poursuit la transformation de ses espaces scolaires en îlots de fraîcheur urbains**, en réaménageant en 2025 les cours des écoles maternelles du Centre et de la Chenille Verte. Ce projet s'inscrit dans le contrat de co-développement 2024-2027 et vise à désimperméabiliser les sols, renforcer la présence du végétal, améliorer le confort thermique et offrir de nouveaux supports pédagogiques adaptés à tous les enfants, y compris ceux présentant des besoins spécifiques. Les cours réaménagées devront ainsi favoriser l'écoulement naturel des eaux pluviales, la biodiversité, la création d'espaces d'apprentissage variés et un usage apaisé des lieux.

Le budget total de l'opération atteint 300 000 € HT, financé à parité entre la Ville du Bouscat et Bordeaux Métropole.

**La commune de Saint-Médard-en-Jalles poursuit son engagement en faveur d'une ville plus végétale en mobilisant le dispositif métropolitain *Trottoirs vivants*.** Dans un territoire encore marqué par une forte minéralité, la démarche vise à transformer progressivement les espaces urbains en supports de biodiversité, à améliorer le cadre de vie et à renforcer la présence de nature en ville. Plantes grimpantes, couvre-sols persistants ou caduques, essences mellifères et végétaux à baies composeront les aménagements, afin de créer des continuités écologiques, d'atténuer les îlots de chaleur, d'abaisser la température des façades et de favoriser l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

Le projet, inscrit dans le contrat de co-développement 2024-2027 et représente un budget total de 18 703,96 € HT, dont 50 % sont financés par Bordeaux Métropole.

**La commune de Floirac engage la transformation de la cour de l'école élémentaire Pasteur, dans le cadre de sa stratégie de désimperméabilisation et de renaturation des espaces scolaires.** Cette opération, inscrite dans le contrat de co-développement 2024-2027 et vise à créer une cour plus fraîche, plus végétale et plus favorable au bien-être des élèves comme à la biodiversité.

Le budget total du projet s'élève à 104 011,20 € HT. Bordeaux Métropole finance l'opération à hauteur de 50 %, soit 52 005,60 € HT.

Dans le cadre de l'opération Plantons 1 million d'arbres, Bordeaux Métropole poursuit son effort de renaturation des espaces résidentiels collectifs, un levier essentiel pour renforcer la biodiversité, améliorer le confort climatique urbain et offrir des cadres de vie plus agréables. Après dix-sept opérations déjà soutenues depuis 2023, une nouvelle phase d'instruction permet d'accompagner quatre projets portés par des bailleurs sociaux ou copropriétés.



**Les opérations retenues illustrent l'ampleur et la diversité des actions engagées :**

- À Floirac (résidence Jules-Verne – Aquitanis), un programme majeur prévoit la plantation de 106 arbres, 353 arbustes et 4 152 m<sup>2</sup> de massifs vivaces et couvre-sols.
- L'investissement atteint 504 730 € TTC. Compte tenu du recours à plus de 50 % de végétaux labellisés « végétal local », Bordeaux Métropole accorde la subvention maximale prévue par le règlement, soit 100 000 € (taux de 40 %).
- À Bordeaux-Caudéran (résidence Les Tridons), le syndicat des copropriétaires engage des travaux pour un montant de 7 978,36 € TTC, incluant la plantation de 60 arbres et arbustes. La subvention métropolitaine s'élève à 2 453,86 € (40 %).
- À Mérignac (résidence Mondrian-Giacometti), un programme similaire, chiffré à 3 919,20 € TTC, bénéficie d'une aide de 1 567,68 € (40 %), notamment grâce à l'ouverture au public de l'espace végétalisé.

Au total, la Métropole mobilise 104 021,54 € pour cette nouvelle série de projets.

## L'Arbre en fête 2025 : mobilisation territoriale autour de la plantation



Du 6 au 12 décembre, Bordeaux Métropole célèbre l'Arbre en fête, un temps fort de la saison des plantations et une nouvelle étape de l'opération Plantons 1 million d'arbres. Depuis 2020, plus de 608 000 arbres et arbustes ont été plantés sur le territoire grâce à la mobilisation des services métropolitains, des communes, des habitants et de nombreux partenaires.

Cette édition 2025, placée sous le thème « l'arbre, artiste du paysage », met en lumière la place essentielle des arbres dans la ville : rôle écologique, beauté des formes, contribution au confort urbain et à la biodiversité. Plus de 6 700 jeunes plants seront offerts aux habitants durant la semaine, accompagnés de nombreux rendez-vous gratuits dans toute la métropole : balades, expositions, ateliers, siestes sonores, rencontres pédagogiques.

L'événement s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés, notamment les Passeurs d'Arbres, bénévoles formés pour conseiller les habitants et partager les bonnes pratiques de plantation. Les classes des écoles maternelles et élémentaires participent également à des animations éducatives, pour découvrir l'arbre dans toutes ses dimensions et sensibiliser les plus jeunes à la nature en ville.



## VI. ENTREtenir ET PENSER LES QUARTIERS DE DEMAIN

### Bilan 2022-2024 de la délégation métropolitaine des aides à la pierre : des objectifs tenus

Délibération n°81



©C. Barbier - Bordeaux Métropole

L'évaluation de la délégation des aides à la pierre sur la période 2022-2024 met en lumière une dynamique métropolitaine soutenue, à la fois sur la production de logements sociaux, l'accompagnement du parc privé et la mobilisation des outils d'intervention au service des communes et des habitants. Cette évaluation, menée conjointement avec l'État, permet de mesurer l'efficacité du dispositif, d'identifier les ajustements utiles et de préparer les orientations de la seconde partie de la convention.

**Sur le parc social, les résultats sont globalement très élevés avec 8 315 logements agréés, soit 92 % des objectifs, malgré un contexte national dégradé.** La Métropole a concentré ses efforts dans les communes déficitaires au titre de la loi SRU, où 70 % des agréments ont été réalisés. Si la part de PLAI reste en-deçà des attentes (58 % de l'objectif), la forte progression des résidences étudiantes en PLS répond aux engagements pris dans le contrat d'objectifs pour le logement étudiant.

La production suit également l'évolution des besoins : plus de la moitié des logements agréés sont des T1 ou T2, en cohérence avec la structure des demandes enregistrées.

**La réhabilitation du parc social progresse également, avec 2 959 logements financés sur la période grâce aux outils métropolitains et aux conventions d'objectifs passées avec Aquitanis.** La Métropole amplifie par ailleurs ses soutiens financiers, notamment via ses fonds exceptionnels successifs et l'adaptation de son règlement d'intervention.

**Sur le parc privé, les résultats dépassent largement les prévisions, notamment grâce à la montée en puissance de la rénovation énergétique et aux dispositifs dédiés aux copropriétés.** Avec 3 402 logements réhabilités, soit 172 % de l'objectif, la Métropole confirme une forte capacité d'entraînement, en particulier dans les copropriétés fragiles ou dégradées.

La réforme de MaPrimeRénov' et les dispositifs métropolitains (POPAC, OPAH, plans de sauvegarde) expliquent cette accélération. L'activité auprès des propriétaires occupants reste en-deçà des ambitions, mais stable par rapport au précédent cycle d'intervention.

Les engagements financiers témoignent d'une implication croissante : le niveau d'investissement de la Métropole dépasse celui de l'État sur la production comme sur la réhabilitation. Sur le parc privé, plus de 65 M€ ont été mobilisés par l'Anah et près de 10 M€ par la Métropole sur la période.

L'évaluation identifie enfin plusieurs axes de travail d'ici 2027 : ajustement des objectifs quantitatifs et qualitatifs, meilleure articulation des données entre services, rééquilibrage de la production vers les T2 et T3, poursuite de l'effort en faveur des jeunes, évolution des modalités de soutien à l'ingénierie et vigilance sur la pérennité des financements nationaux. Ces orientations nourriront la préparation d'un avenir pour 2026-2027 et la réflexion sur les conditions de renouvellement de la délégation.

## Mérignac Yser : une concertation qui consolide les orientations du renouvellement urbain

*Délibération n°76 et 77*



La concertation réglementaire menée du 20 juin au 19 septembre 2025 a éclairé les grandes orientations du projet de renouvellement urbain du quartier Yser, situé dans un secteur prioritaire de la politique de la ville. Les échanges ont confirmé un diagnostic largement partagé : un parc de logements ancien et dégradé, des espaces publics vieillissants, des liaisons urbaines insuffisantes et un besoin marqué de services et d'équipements de proximité.

Près de deux cents participants se sont exprimés lors des ateliers, de la réunion publique et à travers les registres. Leurs contributions ont mis en avant une attente forte de réhabilitation des logements et une nécessité d'agir rapidement pour améliorer le confort thermique, la salubrité et la qualité de vie. Les démolitions envisagées suscitent des questions mais ne rencontrent pas d'opposition de principe, à condition que les parcours de relogement soient lisibles, accompagnés et adaptés aux situations individuelles.

Les habitants ont également insisté sur le rôle structurant des espaces publics. Ils souhaitent préserver le calme, la sécurité et la trame végétale qui caractérisent aujourd’hui le quartier. La création d’une voie traversante a suscité des débats nourris mais s’inscrit dans une logique de désenclavement maîtrisé, reposant en grande partie sur des voies existantes et conçue pour rester compatible avec un cadre de vie apaisé. Les améliorations attendues en matière de cheminements, d’éclairage, d’entretien et de stationnement ont été largement saluées.

Les enjeux commerciaux et de services ont été moins débattus mais demeurent essentiels : la volonté d’une offre de proximité accessible est largement partagée. Le projet prévoit ainsi deux nouvelles polarités, l’une commerciale, l’autre dédiée aux services publics et au pôle santé. La place de la MJC Centre-Ville, dont le rapprochement est largement souhaité, trouve une traduction concrète dans le projet de future Maison des Habitants.

Ce bilan nourrit désormais la convention pluriannuelle du renouvellement urbain, qui formalise les engagements des partenaires et fixe la trajectoire opérationnelle du projet. **Le programme prévoit la réhabilitation de 268 logements sociaux, la démolition de 74 logements, la construction d’environ 193 logements diversifiés, ainsi que la requalification des espaces publics et des trames viaires. Le groupe scolaire Jean-Macé, l’école Pont-de-Madame et les futurs équipements de quartier, dont la Maison des Habitants, constituent des interventions structurantes.**

D’un montant prévisionnel dépassant 70 M€ hors taxes, l’opération mobilise la Métropole, la Ville de Mérignac, Domofrance et l’État, avec un calendrier s’étendant jusqu’en 2035. Cette convention assure la coordination des acteurs et donne un cadre partagé aux interventions, en cohérence avec les attentes exprimées lors de la concertation.

## À NOTER

**Mardi 9 décembre à 11h30 - Conférence de presse**

**Annonce des lauréats de la consultation internationale sur les Portes métropolitaines**

*Salon de l’Investissement Immobilier (SIMI), Porte de Versailles à Paris,  
Stand de Bordeaux Métropole (Pavillon 1 Stand G52)*

*En présence de Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole*

En juillet 2025, Bordeaux Métropole a lancé une consultation internationale pour la transformation de ses entrées de villes. Véritables concentrés de problématiques urbaines (îlots de chaleur, place exclusive de la voiture, esthétique décriée...), six “portes métropolitaines” vont faire l’objet d’une vaste réflexion pour qu’elles deviennent des quartiers vivants à part entière au sein de la métropole. De nombreux dossiers de réponse de grande qualité ont été déposés, Christine Bost annoncera les lauréats retenus à l’occasion du SIMI et fera le point sur le calendrier à venir.

## Reconversion du site Robert-Picqué

### Délibération n°40

La modification simplifiée n°5 du PLU 3.1 vise à adapter le document d'urbanisme pour permettre la reconversion du site de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert-Picqué, vaste ensemble situé au sud de Villenave-d'Ornon. Ce site de 22,5 hectares, aujourd'hui sous-occupé, offre un potentiel important pour accueillir de nouvelles activités liées à la santé, à la formation et à l'innovation, tout en intégrant des logements destinés au ministère des Armées. Pour accompagner cette évolution, le PLU doit être ajusté afin de créer un zonage adapté et intégrer des prescriptions à la hauteur des enjeux paysagers et environnementaux du secteur.

Le site se caractérise par une grande diversité de milieux : un parc arboré de 10 hectares de qualité à l'est, une frange boisée remarquable à l'ouest et une prairie centrale. Ces espaces accueillent une biodiversité sensible, notamment des espèces protégées, ainsi que des zones humides dont la préservation constitue un point essentiel du projet. **La modification du PLU permet ainsi de renforcer les règles de protection des continuités écologiques, d'ajuster la cartographie des zones humides et d'intégrer des orientations paysagères précises.** Elle inclut également la réservation d'un espace pour une future liaison douce qui devra traverser le site, garantissant son ouverture et son intégration dans les mobilités de proximité.

La phase de mise à disposition du public, organisée du 25 juin au 28 juillet 2025, a permis de recueillir plusieurs observations portant sur la nécessité de protéger le patrimoine bâti et végétal, sur les contours des programmes futurs et sur l'ampleur des aménagements envisagés. Les services de l'État ont, de leur côté, apporté des compléments relatifs aux capacités constructives, aux besoins propres du futur hôpital spécialisé des armées et aux exigences environnementales. La commune de Villenave-d'Ornon a émis un avis favorable, confirmant l'intérêt d'adapter le PLU pour encadrer une transformation attendue.

**Avec cette modification, le projet de reconversion de Robert-Picqué s'appuie désormais sur un cadre urbanistique clarifié et mieux ajusté aux caractéristiques du site. Il ouvre la voie à une requalification cohérente, respectueuse des milieux naturels et compatible avec les ambitions de développement partagé entre la commune, Bordeaux Métropole et les partenaires institutionnels.**

## Transformer les bureaux en logements

### Délibération n°44

La loi du 16 juin 2025 ouvre de nouvelles possibilités pour transformer des bureaux ou d'autres bâtiments existants en logements, en permettant de déroger à certaines règles du PLU. Ces assouplissements concernent la destination des bâtiments et les exigences de surface minimale, et peuvent être mobilisés dans toutes les zones du PLU, avec des conditions spécifiques en zones agricoles et naturelles.

Lorsqu'un projet souhaite recourir à ces dérogations, la commune doit solliciter l'avis de Bordeaux Métropole, qui examine notamment la qualité des conditions de vie proposées, l'accessibilité du site, l'impact sur les écoles et la cohérence avec les objectifs de mixité sociale. Cet avis étant requis dans des délais courts, la Métropole met en place une organisation permettant de répondre rapidement aux demandes, afin de ne pas ralentir l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'objectif est de faciliter les reconversions de bâtiments existants lorsque celles-ci offrent des logements de qualité, compatibles avec les écosystèmes urbains, et cohérents avec les dynamiques démographiques et sociales du territoire.

## Domaine Saint-Leu à Artigues-près-Bordeaux : une opération sociale exemplaire

### Délibération n°97

Le Domaine de Saint-Leu, acquis par Bordeaux Métropole en 2020 et 2021, constitue un ensemble patrimonial remarquable composé d'un château du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une maison de gardien, d'un petit chalet et de bâtiments annexes, le tout implanté au cœur d'un parc boisé de près de quatre hectares. Depuis plusieurs années, le site a accueilli diverses expérimentations temporaires — chantiers éducatifs, actions de formation, hébergement ponctuel, insertion — qui ont permis d'en préfigurer les usages et de mesurer son potentiel pour des projets à vocation sociale et environnementale.

Le château, aujourd'hui inoccupé, nécessite une rénovation complète. **Afin de lui redonner une utilité pérenne et de répondre aux besoins croissants en logements accessibles, Bordeaux Métropole a étudié la possibilité d'y développer une opération sociale exemplaire.** La Société Foncière Habitat et Humanisme, spécialisée dans la réalisation et la gestion de logements très sociaux, s'est portée candidate pour porter ce projet dans le cadre d'un bail à réhabilitation.

L'opération prévoit la transformation du bâtiment en six à huit logements financés en PLAI et PLAI adapté, complétés par des espaces communs tels qu'une salle partagée et une laverie collective. **Les logements seront destinés à un public à très faibles ressources, notamment des jeunes en insertion professionnelle ou en formation, en lien avec les acteurs présents sur le site et avec le CCAS de la commune.** Le projet vise ainsi à créer un lieu de vie solidaire, articulé avec les dynamiques d'accompagnement et d'agroenvironnement déjà engagées sur le domaine.

Le bail à réhabilitation, conclu pour une durée de 60 ans, permet à l'opérateur d'assurer les travaux et la gestion du bâtiment, tandis que la Métropole conserve la propriété du foncier. Compte tenu de l'intérêt social de l'opération, le loyer est fixé à l'euro symbolique. À l'issue du bail, le château entièrement rénové reviendra dans le patrimoine métropolitain. L'ensemble des frais d'actes liés à cette opération est pris en charge par Bordeaux Métropole.

Avec ce projet, le Domaine de Saint-Leu s'inscrit dans une trajectoire de requalification progressive et cohérente, mobilisant un patrimoine métropolitain au service de l'insertion, du logement très social et de la transition écologique.

## Secteur Cracovie, poursuite de la mutation urbaine

### Délibération n°98

Bordeaux Métropole poursuit la maîtrise foncière du secteur Cracovie, au nord de Bordeaux, afin d'accompagner sa transformation urbaine. Ce secteur stratégique, situé entre les Aubiers et les Chartrons, fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion globale destinée à recomposer un tissu urbain aujourd'hui fragmenté, marqué par des enclaves ferroviaires résiduelles et par des espaces sous-utilisés.

L'acquisition envisagée par Bordeaux Métropole concerne une parcelle de 1 709 m<sup>2</sup>, située boulevard Alfred Daney, autrefois utilisée comme zone de stockage et directement accessible depuis la place de Latule. Ce foncier, non bâti et vendu en l'état, permet de reconstituer progressivement l'unité foncière de l'ancien faisceau Cracovie. **Il joue un rôle essentiel pour ouvrir l'îlot sur le carrefour de Latule et structurer les futurs accès, condition indispensable pour mener à bien la recomposition du secteur.**

## Partenariat entre Bordeaux Métropole et le Centre Hospitalier Charles Perrens

### Délibération n°129

Bordeaux Métropole et le Centre Hospitalier Charles Perrens renforcent leur coopération à travers une convention qui s'inscrit dans le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029. Un premier objectif vise à un travail spécifique autour des outils d'identification du mal-être et du développement des compétences psychosociales.

Le partenariat s'appuie également sur la végétalisation du site hospitalier, amorcée en lien avec le programme métropolitain *Plantons 1 million d'arbres*. Le parc du CH, particulièrement remarquable, accueille deux arbres de Judée labellisés. La Métropole mettra à disposition son ingénierie pour renforcer et valoriser ce patrimoine arboré et faciliter l'ouverture progressive du site sur son environnement urbain.

La convention formalise plusieurs axes de coopération. Elle prévoit d'abord un projet pilote de mise à disposition de logements sociaux pour des patients autonomes prêts à sortir de l'hôpital, mais qui ne disposent pas encore de solutions pour poursuivre leur parcours. En mobilisant dix logements par an sur son contingent, la Métropole contribue à fluidifier les sorties d'hospitalisation et à libérer des capacités de prise en charge.

Une campagne annuelle de prévention du suicide sera également menée, notamment autour de la journée nationale, avec un habillage de tramway dédié et un relais numérique. Une action ciblée sur les agents métropolitains permettra par ailleurs de sensibiliser au repérage des signaux de mal-être et de renforcer la diffusion du numéro national 3114.

Le CH Charles Perrens mettra également son expertise à disposition pour nourrir la réflexion métropolitaine sur la santé mentale, que ce soit au sein du Conseil de développement, des commissions thématiques ou d'événements publics.

Enfin, une réflexion commune sera menée sur les mobilités, afin d'améliorer l'accessibilité des structures hospitalières et extrahospitalières en lien avec les projets de desserte en transports en commun.

*La Présidente signera officiellement la charte, le 11 décembre à 18h30 au sein du Centre Hospitalier de Charles Perrens.*

## VII. FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE

### Synthèse de l'exercice 2024 de l'Arkéa Arena

#### Délibération n°91

L'année 2024 marque une étape exceptionnelle pour Arkéa Arena, qui enregistre sa meilleure performance depuis son ouverture. La salle a accueilli 125 événements publics (contre 102 en 2023) et 556 379 spectateurs, soit près de 60 000 de plus que l'an passé. **Cette dynamique place l'équipement au premier rang des salles de province en termes de fréquentation.** La jauge moyenne par spectacle connaît une légère baisse (4 451 spectateurs, - 8,8%), en raison d'une programmation plus diversifiée et moins centrée sur les très grandes tournées internationales.

Sur le plan économique, l'activité confirme son rebond. Les produits d'exploitation atteignent 38,9 M€, en progression de 18,6% par rapport à 2023, tandis que les charges d'exploitation augmentent dans les mêmes proportions (35,7 M€, + 18,6%). L'excédent brut d'exploitation reste solide (6,2 M€) et le résultat net s'établit à 2,1 M€, en hausse de 14%, au-dessus de la prévision initiale de 0,8 M€.

La redevance due à Bordeaux Métropole atteint 258 014 €, composée d'une part fixe symbolique et d'une part variable indexée sur le résultat courant avant impôts (2,7 M€).

La fréquentation confirme également l'ancrage territorial de l'équipement : 72 % du public est girondin, 21 % issu du reste de la Nouvelle-Aquitaine.

En matière de maintenance, un point de vigilance apparaît : les provisions pour gros entretien et renouvellement ne s'élèvent qu'à 1,4 M€, alors que les prévisions contractuelles attendaient 4,7 M€ à ce stade, soit un écart de 3,3 M€. Ce décalage nécessitera une attention particulière dans les prochaines années pour garantir la remise de l'équipement dans de bonnes conditions à l'horizon 2036.



© JB Mengès - Bordeaux Métropole

## Rapport annuel 2024 du Stade nautique métropolitain de Mérignac

### Délibération n°92



© C. Barber - Bordeaux Métropole

L'année 2024 constitue la première année pleine d'exploitation du stade nautique métropolitain de Mérignac, ouvert totalement depuis juin 2023. L'équipement confirme son attractivité à l'échelle métropolitaine : il enregistre 955 674 entrées, soit près du double du prévisionnel et une progression de 65% par rapport à 2023. Le public grand public représente 87 % des usagers (plus de 833 000 entrées), tandis que les scolaires et clubs comptent pour 13 % (plus de 122 000 entrées). Les espaces aquatiques concentrent à eux seuls 456 884 entrées, l'espace forme 207 592, et l'espace bien-être 66 808.

**Cette fréquentation exceptionnelle traduit une forte appropriation du site, bien au-delà du public attendu : 63 % des usagers proviennent d'autres communes que Mérignac, confirmant la vocation métropolitaine de l'équipement.** Les activités encadrées connaissent également une progression marquée, avec un remplissage en hausse dans l'ensemble des pôles et une augmentation notable du nombre de créneaux proposés.

Sur le plan environnemental, l'équipement consomme 4,4 GWh via le réseau de chaleur Mérignac Centre Énergie (à 74 % renouvelable), 2,7 GWh d'électricité, et 77 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit environ 50 litres par baigneur. Cette dernière donnée dépasse la cible contractuelle, appelant une vigilance accrue en 2025.

Du côté des usages encadrés, la fréquentation scolaire poursuit sa montée en charge avec 57 241 élèves accueillis, soit +63 % en un an. Les clubs sportifs atteignent également des niveaux proches ou supérieurs aux prévisions. L'équipement a par ailleurs accueilli plusieurs événements majeurs, notamment la 44<sup>e</sup> édition du Grand Prix Jean-Boiteux, le passage de la flamme olympique et le gala de natation artistique des Girondins de Bordeaux.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires 2024 atteint 3,07 M€, en hausse de 27% par rapport au prévisionnel grâce à la fréquentation exceptionnelle. Le résultat net demeure déficitaire (-900 k€), mais cette situation est transitoire : les régularisations prévues en 2025, liées à l'actualisation des contributions contractuelles, doivent corriger ces déséquilibres et refléter l'économie réelle de la concession.

**Avec près d'un million d'entrées dès sa première année pleine, l'UCPA Aqua Stadium s'impose comme un équipement structurant du territoire métropolitain.**

Les performances enregistrées en 2024, tant en fréquentation qu'en qualité de service, confirment la pertinence du projet et la dynamique d'usage appelée à se poursuivre en 2025.

## Un nouveau fonds d'investissement pour les petites et moyennes entreprises

### Délibération 27

Le Schéma de développement économique métropolitain, a acté, parmi d'autres modalités, que Bordeaux Métropole puisse investir indirectement dans des entreprises innovantes du territoire, via des fonds spécialisés ouverts aux collectivités. Ces prises de participation génèrent un effet levier, facilitant l'accès à d'autres financements. Elles permettent également de générer de la richesse et des emplois sur un territoire

**La juxtaposition, sur le territoire, de plusieurs fonds de financement et d'accompagnement des start-ups, est intéressante pour l'écosystème local.** Le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché par les entreprises de solutions innovantes, indispensables pour faire face aux transitions, écologique, numérique ou sociétale, requiert des financements importants. Souvent, ceux-ci ne peuvent être autofinancés par les entreprises en phase de démarrage, ni couverts par des financements bancaires classiques.

En 2022, le Conseil métropolitain a décidé d'autoriser la contribution de Bordeaux Métropole à un premier Fonds professionnel de capital investissement (FPCI), Irdinov 3, géré par la société, Irdi Capital Investissement. L'engagement de la Métropole portait sur 2 M€ pour une cible totale de souscription de 50 à 60 M€.

En juillet 2025, la contribution de Bordeaux Métropole à un second fonds a été validée, Aquiti Venture Amorçage 1, géré par la société Aquiti Gestion, à hauteur de 1 M€.

Lors de ce conseil, la participation de Bordeaux Métropole à un nouveau fonds a été votée. Porté par M Nouvelle Aquitaine, et intitulé Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine, il vise à mobiliser 30 M€ pour réaliser des investissements, principalement en Nouvelle-Aquitaine, dans des petites et moyennes entreprises porteuses d'un projet de transition vers un modèle durable, en privilégiant les secteurs d'activité suivants : intelligence artificielle, new space, digital, science du vivant, robotique, healthcare, agro-agri.

**Ce nouveau fonds se distingue des deux précédents par son fonctionnement innovant et sa forme juridique.** Il est adossé à un collectif d'entrepreneurs locaux, pleinement impliqués dans le choix et l'accompagnement des sociétés soutenues par le fonds.

Ce fonds interviendra essentiellement en phase d'amorçage, de création et de premier développement, pour des montants généralement compris entre 100 k€ et 2 M€ en investissement initial. Participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 500 000 €.

## Bordeaux Métropole soutient 5 œuvres cinématographiques

### Délibération 28

Sur recommandation du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et après instruction de l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA), Bordeaux Métropole soutient financièrement cinq nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se déroulant en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain.

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole pour ces cinq projets s'élève à 90 000 euros :

- *Mystik*, d'Azedine Kasri et Raphaël Quenard, Long métrage de fiction, 25 000 €.
- *Notre Salut*, d'Emmanuel Marre, Long métrage de fiction, 30 000 €.
- *Après Tahar*, de Soufiane Adel, Long métrage documentaire, 10 000 €.
- *Journal d'une femme de chambre*, de Radu Jude, Long métrage de fiction, 15 000 €.
- *Le dernier Bateau*, Long métrage documentaire, 10 000 €.

## **CONTACTS PRESSE**

Virginie Bougant  
06 27 52 48 69  
[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Margot Pinsolles  
06 61 80 61 23  
[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

**[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)**

